



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/48/890  
S/1994/242  
2 mars 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Quarante-huitième session  
Point 35 de l'ordre du jour  
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 1er mars 1994, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des  
des Nations Unies

Je vous communique ci-joint le texte de la déclaration rendue publique le 25 février 1994, au sujet du massacre survenu au sein de la mosquée Al-Haram Al Ibrahimy Al-Khalil de Hébron, par S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, en sa qualité de Président du sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de la Conférence islamique (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer ladite déclaration comme document officiel de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Kéba Birane CISSÉ

ANNEXE

Déclaration du Président du sixième Sommet des chefs d'État et  
de gouvernement de l'Organisation de la Conférence islamique,  
publiée le 25 février 1994

Plus d'une cinquantaine d'innocents Palestiniens viennent d'être massacrés à Hébron, en Cisjordanie, au moment où ils effectuaient, à "Haram-Al-Khalil" (Tombeau des Patriarches), la prière de l'aube en ce vendredi 25 février 1994.

En condamnant de la façon la plus vigoureuse cet acte inqualifiable, je voudrais, en ma qualité de Président du sixième Sommet islamique, associer l'ensemble des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique au deuil cruel qui vient de frapper le peuple frère de Palestine.

Intervenant au moment même où à Paris et au Caire les négociateurs palestiniens et israéliens enregistrent des progrès réels vers la mise en oeuvre de l'autonomie palestinienne à Gaza et à Jéricho, ce crime odieux est sans aucun doute destiné à remettre en cause les acquis très positifs déjà obtenus dans la voie de l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits inaliénables.

Mais pour qui connaît la maturité d'esprit qui caractérise les dirigeants dont le peuple palestinien s'est librement doté, cette manoeuvre échouera comme l'ont fait celles déjà tentées dans le passé par les ennemis de la paix au Moyen-Orient. Tous ceux qui sont épris de paix doivent oeuvrer à cette fin.

Pour ma part, tout en renouvelant notre soutien au peuple palestinien, j'en appelle aux dirigeants israéliens pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir afin d'éviter l'escalade de la violence, qui ne ferait que porter préjudice au processus de paix.

Je lance également un appel à une mise en oeuvre rapide de l'Accord de Washington portant Déclaration de principes sur l'autonomie palestinienne, mise en oeuvre qui reste la condition sine qua non pour faire cesser les tensions et les affrontements.

Le Président du sixième Sommet islamique

(Signé) Abdou DIOUF

-----